129170 - La divergence de vues au sein des ulémas à propos de la phrase «au nom d'Allah le Clément le Miséricordieux» n'a rien à voir avec la modification du Coran

question

Le saint Coran nous a été transmis à travers des voies concordantes sans diminution ni ajout ni doute ni suspicion. Le faux ne s'y est pas introduit ni avant ni après. Voilà l'enseignement que nous avons reçu dans le cadre de notre éducation.
Voici ma question: comment les ulémas anciens ont eu une divergence de vues sur la question de savoir si la basmalah (formule ci-dessus citée) fait partie de la Liminaire ou si elle est un verset à part? Cette divergence compte elle ou pas? Je ne suis pas en train de chercher les arguments des groupes opposés. Je ne suis pas non plus en train de chercher des informations nouvelles sur une question relevant du droit musulman. Car j'ai lu une énorme quantité de recherches sur la question. Ce que je cherche , l'objet de ma question, c'est comment justifier une telle divergence à propos d'un verset du saint Coran censé nous avoir été rapporté par des voies concordantes: c'est –à-dire un groupe rapporte d'un autre groupe du début à la fin de la chaîne des rapporteurs, que ce qui est rapporté soit un verset du Coran ou pas? Faut il qu'il n' y ait pas de divergence sur cette question?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n' y a pas de divergence au sein des musulmans sur le fait qu'Allah Très haut a protégé son Livre contre l'ajout et la diminution comme l'attestent les propos du Puissant et Majestueux: Certes, nous avons fait descendre le Rappel et nous en assurerons la garde. (Coran,15:9).

Les musulmans sont unanimes à juger mécréant tout individu qui prétend que le livre d'Allah comporte des éléments qui n'en font pas partie ou qu'il y manque des éléments révélés par Allah.

Al-Qadi Iyadh (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): Les musulmans sont tous d'avis que le Coran récité dans toutes les contrées de la terre et compris dans le livre détenu par les musulmans, ce Coran qui commence par al-hamdou lillahi et se termine par qul aoudhou birabbi an-nassi, est la parole d'Allah qu'Il a révélée à son prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) et que tout le contenu du livre est exact et que celui qui en diminue délibérément une seule lettre ou la modifie ou y ajoute une autre qui n'est pas dans le livre admis par consensus alors que ce qui est ajouté est jugé unanimement étranger au Coran, celui qui fait cela exprès est un mécréant. Extrait de ach-Chifa bi ta'riifi houqouqui al-moustapha (2/304-305).

La divergence des ulémas sur la question de savoir si la basmalah est une verset du Coran ou pas ne relève pas de ce chapitre car ceux qui font autorité en matière de lectures du Coran la récitent unanimement au début des sourates. Les compagnons s'étaient mis d'accord à la mentionner au début de chaque sourate à l'exception de la sourate du Repentir. Cela apparaît dans l'exemplaireque Outhman a fait écrire et diffuser dans les villes.

Ach-Chawkani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Sache que la communauté tout entière est d'avis qu'on je ne juge pas mécréant celui qui l'affirme ou la rejette en raison de la divergence des ulémas dont elle fait l'objet , contrairement au cas de celui qui bannit une lettre admise par consensus et celui qui ajoute un élément que personne autre que lui ne reconnait; ceux-là seraient jugés mécréants. Aucune divergence sur le fait que la basmalah fasse partie de la sourate les fourmis . Aucune divergence non plus sur la nécessité de son inscription au début des sourate du Livre, exception faite de la sourate du Repentir.» Nayl al-awtar (2/215).

Certains ulémas considèrent la divergence sur la question de savoir si la baslamah doit compter pour un verset du Coran ou pas comme la divergence apparue au sein des spécialistes de lectures du Coran à propos de certains mots et lettres. Certaines lectures retiennent des éléments occultés dans d'autres lectures.

Cheikh Muhammad al-Amine Chinquiti (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «il y a une divergence au sein des ulémas à propos de la question de savoir si la basmalah fait partie de chacune des sourates du Coran ou si elle ne fait partie que de la première sourate ou n'est pas un

verset du tout. S'agissant de la parole d'Allah dans la sourate les fourmis : C'est certes de la part de Salomon. C'est au nom de Dieu le Clément le Miséricordieux. Ces propos font partie du Coran de l'avis de tous. Quant à la sourate baraa'ah, la basmalah n'en fait pas partie du tout, à l'avis de tous. La divergence porte sur les autres sourates. Certains jurisconsultes soutiennent que la basmalah ne fait pas partie du Coran. D'autres disent qu'elle fait partie de la Liminaire seulement. D'autres encore disent qu'elle fait partie de chacune des sourates qu'elle débute. C'est l'avis de ach-Chafii (puisse Allah Très haut lui accorder Sa miséricorde).

Parmi les meilleurs propos émis sur cesujet la tentative visant à concilier les différents avis en disant que la basmalah, selon certaines lectures, telle la lecture d'Ibn Kahthir, est un des versets du Coran. Certaines autres lectures n'en font pas un verset du Coran. Ce qui n'a rien d'étrange. Dans les propos d'Allah: certes, Lui, Allah , est le riche et très louable le terme lui fait partie du Coran selon la lecture d'Ibn Kathir, d'Abou Omar, d'Assim, d'Hamzah et de Kissai alors qu'il ne fait pas partie du Coran selon la lecture de Nafi', d'Ibn Amir car ces deux là lisent: certes,Allah , est le riche et très louable. Dans certains corans on trouve le terme Lui alors que dans d'autres on le trouve pas.

Dans les propos d'Allah fa aynamam touallouet ils ont dit Allah...la lettre waw (=et) figure dans ce verset du Coran selon la lecture des Septes lecteurs hormis Ibn Amir.Selon lecture adoptée par ce dernier, le waw ne fait pas partie du Coran. C'est pourquoi sa lecture se présente ainsi: ils on dit au lieu de et ils ont dit. Les corans diffusés en Syrie ne comportent pas cette waw. Il y a d'autres exemples.

Cela vous permet de comprendre qu'il n' y a aucune ambigüité dans le fait que la basmalah soit considérée comme un verset selon certaines lectures contrairement à d'autres lectures. Voilà comment concilier les avis des ulémas.» Extrait d'une brochure sur la jurisprudence, p. 66-67.

Allah le sait mieux.